

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

Suivant réquisition, n° 23111 déposée le 31 - 01 - 2002, M. Tangnimba KASSALOE, profession : ingénieur en génie électrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 90 a 08 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Yéde Kpota et borné au Nord par la route Notsè-Tohoun, au Sud par la propriété de MENSSAH K. Loucas, à l'Est par la propriété de MENSSAH K. L. et à l'Ouest par la collectivité EDA d'EKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31756 déposée le 09 - 04 - 2010, M. AGBOBLY-ATAYI Messan Aboki Didier M., profession : employé à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 74 ca, situé à Aného-Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbavi et borné au Nord par les héritiers de GBEDEY Robert, au Sud par la route nationale N°3 Lomé-Aného, à l'Est par la collectivité SEGBO et à l'Ouest par la propriété de AFANTCHAO Yivoh et les héritiers de GBEDEY Robert.

Il déclare que ledit immeuble appartient à lui et ses frères AGBOBLY-ATAYI Abalo Boniface Michel, AGBOBLY-ATAYI Anani Evariste Roland et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33615 déposée le 18 - 05 - 2011, Mme NOUSSOUKPOE Améyo Philomène Emma, profession : commis d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 30 a 74 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Akladjème et borné au Nord par la collectivité AVOUDEKA, au Sud et à l'Est par la propriété de Glama Sotogbe WOAMEMO et à l'Ouest par la collectivité AWUNDJA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. NOUSSOUKPOE Kossi Afandina Gabriel et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35471 déposée le 04 - 05 - 2012, Mme EDORH Héfoume Vidza, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 15 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Netikopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 et 12 m, à l'Est par la collectivité GNATIKAN et à l'Ouest par la collectivité AFANGNEHOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35472 déposée le 04 - 05 - 2012, Dame EDORH Héfoumé Vidza, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 76 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Netikopé et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par un passage de 5 m, à l'Est par la collectivité GNATIKAN et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MAMA Lessidi et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35473 déposée le 04 - 05 - 2012, Dame EDORH Héfoumé Vidza, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 45 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Netikopé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m et 20 m, au Sud par la collectivité DOUSSI et à l'Ouest par la collectivité GNATIKAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35474 déposée le 04 - 05 - 2012, Dame EDORH Héfoumé Vidza, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Netikopé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35831 déposée le 13 - 07 - 2012, M^e Justine KOMLAN-LAODIMA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot N° 8, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 15 et à l'Ouest par le lot N° 13.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme AKOUSSAN Adjoa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36881 déposée le 24 - 01 - 2013, Mlle MELKON Léna, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Kléme Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GADEKA et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37013 déposée le 19 - 02 - 2013, M. AMEGASHIE Koku, profession : vendeur, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AFATCHAO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37259 déposée le 29 - 03 - 2013, M. TALL Thierno Bocar, profession : président directeur général de la société ABREC SA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 06 a 85 ca, situé à Lomé Tokoin Atchanté, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non dénommé, au Sud par un espace vide, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société ABREC et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37536 déposée le 10 - 05 - 2013, M. MIENS Eric Roger, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Anthony Nètimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 ha 27 a 10 ca, situé à Kévé Tovégan, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de AGBEWU Louis et le ruisseau AKOROE, au Sud par les propriétés de ADAFLA Elo et HOUNSRO Woliamé, à l'Est par la propriété de ABLEY Fada et le ruisseau REDO et à l'Ouest par la propriété de Komi AZI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société PISA-IMPEX-TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37537 déposée le 10 - 05 - 2013, le couple LAWSON Martial et Adjowavi Madéleine, profession : électro-mécanicien et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 70 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agotimé et borné au Nord et à l'Est par les lots N^{os} 911 A et 910, au Sud et à l'Est par les rues de 24 m et 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37792 déposée le 17 - 06 - 2013, M. Bayamina Tiniena, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Adédikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest et au Sud par la propriété de Agbenyenyua.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37793 déposée le 17 - 06 - 2013, M. Bayamina Tiniena, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par une rue de 14 m non dénommée, à l'Est puis à l'Ouest par des lots N^{os} 546 bis et 544 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38144 déposée le 09 - 08 - 2013, Mlle SOKPA Adjo, profession : cadre de banque, demeurant à Adidogomé Amadahomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyamachi et borné au Nord par une ligne de la Haute Tension Lomé Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Xenyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39197 déposée le 09 - 01 - 2014, M. AFANOU Nestor Joseph, profession : contrôleur financier à la retraite, demeurant à Tokoin-Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 30 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kéiéogouan et borné à l'Est par la rue de 14 m, à l'Ouest par la route Djagblé de 50 m, au Nord par le lot N° 1010 et au Sud par le lot 1008.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39198 déposée le 09 - 01 - 2014, M. ATCHIKITI Komi Olou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Adamavo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kéiéogouan et borné à l'Est, au Nord et au Sud par les lots 1766, 1757 et 1755 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39224 déposée le 16 - 01 - 2014, M. AKAKPO Mayi Paquassi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quatre ares quinze centiares (04 a 15 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dagué et borné au Nord par la propriété de AMEGNIKOU, au Sud par la nationale N°2 Lomé Aného, à l'Est par la propriété de ABOTOR, à l'Ouest par la propriété de AGBODAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39225 déposée le 16 - 01 - 2014, M. AMENYANU Agbemanya Gayitu, profession : comptable, demeurant à Aflao Sagbado et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro centiare (03 a 00 ca), situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EWOESSAN et au Sud par la route Lankouvi Sagbado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39226 déposée le 16 - 01 - 2014, M. ASSIGNON Komi, profession : informaticien, demeurant à Bè Klikamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Atiémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par Gougou Kokou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39227 déposée le 16 - 01 - 2014, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares zéro centiare (6 a 00 ca), situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vogomé Djigbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SEWONOU Bokan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39228 déposée le 16 - 01 - 2014, M. LACLE Tetehe Tèvi Djidjogbé, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N°s 11 et 12, au Sud et à l'Ouest par les lots N°s 16 et 13 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39229 déposée le 17 - 01 - 2014, Mme AMOUZOUGAN Adakou Dodzi, profession : commerçante, demeurant à Kpogan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 86 ca, situé à Aného Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au Nord et à l'Est par des rues de 10 m et 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALIPUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39230 déposée le 16 - 01 - 2014, M. NASSAR Koffi, profession : moniteur d'auto école, demeurant à 2 rue des souhaits Paris France et domicilié à 21 Boho Sogah Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de deux ares soixante quatre centiares (2 a 64 ca), situé à Togokomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avoudjigbé-Kondji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers Mathias AVOUDJIGBE et au Sud par la rue de 14,00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39231 déposée le 16 - 01 - 2014, M. MENSAH Koffi Tito, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Attiégo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de deux ares quatre vingt et un centiare (2 a 81 ca), situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord par le lot 808 A, au Sud par le lot N° 805, à l'Est par une rue de 14,00 m et à l'Ouest par le lot N° 807.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39232 déposée le 16 - 01 - 2014, M. et Mme GABA Ayité et COUSSEY Adjovi Mawusé épouse GABA, profession : juristes, demeurant à Bamako Djélibougou (Mali) et domiciliés au Mali, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de cinq ares quatre vingt dix huit centiares (05 a 98 ca), situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par le lot N° 79, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20,00 m et 14,00 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39233 déposée le 16 - 01 - 2014, M. EKOUE Maurice, profession : constructeur métallique, demeurant à Bè Souzamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de douze ares dix-sept centiares (12 a 17 ca), situé à Aflao-Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avoèmé et borné au Nord et au Sud par la propriété de AMOUZOU, à l'Est et à l'Ouest par une rue 14,00 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39234 déposée le 16 - 01 - 2014, Dame DAHOUINDJI Akoua Adodo, profession : inspectrice des douanes, demeurant à Agoényivé Adjougba et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de sept ares vingt quatre centiares (7 a 24 ca), situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot 2199, à l'Est par le lot 2192, à l'Ouest par le lot 2190, au Sud par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39235 déposée le 16 - 01 - 2014, Dame AKPO-IDRISSOU Aminatou, profession : agent des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares zéro un centiare (6 a 01 ca), situé à Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klégomé et borné au Nord par une rue de 16,00 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPONSOU Kodjoley.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39236 déposée le 16 - 01 - 2014, M. DOGBE Etchri Dodji, profession : fonctionnaire à l'ONU, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares zéro un centiare (6 a 01 ca), situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au Nord par le lot N° 791 A et 792 B, au Sud par le lot N° 789, à l'Est par la rue de 16,00 m, à l'Ouest par le lot 791 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39237 déposée le 16 - 01 - 2014, M. ABI Sotou, profession : chauffeur, demeurant à Agoènyivé Sorad et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares quatre vingt dix sept centiares (3 a 97 ca), situé à Agoè SORAD, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SORAD et borné au Nord par le lot 519 B, au Sud par la voie express non dénommée de 70,00 m, à l'Est par le lot N° 518 A et à l'Ouest par le lot N° 520 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39238 déposée le 16 - 01 - 2014, M. HOUNSINOY Yao, profession : frigoriste, demeurant à Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de un are trente sept centiares (1 a 37 ca), situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au Nord par le lot 571 (TF 7320 RT), au Sud par une rue de 12,00 m, à l'Est par le lot 583 B (TF 7320 RT), à l'Ouest par un passage de 3,00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39239 déposée le 16 - 01 - 2014, M. AMODOU Moussa, profession : technicien en électricité, demeurant à Agoènyivé Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quatre ares soixante douze centiares (4 a 72 ca), situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè Zogbé et borné au Nord par les rues de 14,00 m et 16,00 m, au Sud par la rue de 20,00 m, à l'Est par la collectivité ADJESSONOU, à l'Ouest par la rue de 16,00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39240 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant à Aflao Klémé Agokpanou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de trois ares onze centiares (3 a 11 ca), situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou (Djigbé) et borné au Nord et à l'Est par les rues dénommées de 14,00 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOUAGBLA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39241 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par la propriété de DJIGNEFA Klogo, au Sud par la propriété de AKOSSOU Togbui, à l'Est par une rue non dénommée de 14,00 m, à l'Ouest par la propriété de AKPALOU Assilévi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39242 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DAHOINDJI Akoua Adodo, profession : inspectrice des douanes, demeurant à Agoènyivé Adjougba et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 32 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot 1731, au Sud par une voie rapide de 50 m, à l'Est par le lot 1730, à l'Ouest par les lots 1733 et 1734.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39243 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par les propriétés de la collectivité KLOKPA et LADZEKPO, au Sud par la collectivité LANYO, à l'Ouest par la collectivité LANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39244 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 21 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AHIAMADI, au Sud par la rue non dénommée de 14,00 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39245 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 26 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la propriété de la collectivité ATANDJI, au Sud par une rue de 14,00 m, à l'Est par la propriété de la collectivité AHIBABA, à l'Ouest par la propriété de la collectivité WOWOUI Djéta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39246 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ANANI Gomélan Apédido, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39247 déposée le 16 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biava, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AMEKOE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la route Sanguéra-Ségbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39248 déposée le 16 - 01 - 2014, M. TOBLOME Piko, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 09 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sangrako et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de M. NADHON, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de AGBAVON et ASSIMADI Kodjo Agba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39249 déposée le 17 - 01 - 2014, M. SCHNEIDER Kodjo Elom, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 97 ca situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 366, au Sud par les lots N°s 362 et 363, à l'Est par une ruelle de 16 m et à l'Ouest par une rue de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39250 déposée le 17 - 01 - 2014, Mme OURO-YONDOU Dalila, profession commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 93 ca situé à Lomé Agoényivé Klévé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 197, 199 et 195.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39251 déposée le 17 - 01 - 2014, M. GBLEDO Komlan, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra Assigomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété d'AFANTCHAO Kossi et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39252 déposée le 17 - 01 - 2014, M. YIBOKOU Kodjo Anoumou, profession : comptable, demeurant à New-York USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 64 a 63 ca situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démégble et borné au Nord par les propriétés d'ADJODA et Amemado TOTO, au Sud par la collectivité TOTO, à l'Est par la propriété de GOVINA et à l'Ouest par les propriétés d'Akoète TOGO et BOBI Hoedesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39253 déposée le 17 - 01 - 2014, M. KALIPE Claude Messan Ablapan, profession : pilote de ligne, demeurant à 31, rue du Fosse- 68270 WITTENHEIM et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 65 ca situé à Vogan, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 323, 319 bis et 318 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39254 déposée le 17 - 01 - 2014, Mme AYI Adjowa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N° 669 bis A, 670 bis C et 670 bis B et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39255 déposée le 17 - 01 - 2014, M. SOKPO Kokou Agbégninou, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 563, 561 et 565.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39256 déposée le 17 - 01 - 2014, M. EKLUBOKO Kodjovi Lodonu, profession : magistrat, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 83 ca situé à Tsévié-Kpatéfi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpédji et borné au Nord, à l'Est et l'Ouest par des rues existantes de 14 m, et au Sud par la propriété de AGOUZE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39257 déposée le 17 - 01 - 2014, M. EKLUBOKO Kodjovi Lodonu, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca situé à Tsévié-Kpatéfi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpédji et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m, au Sud par la propriété de TENGUE Afatsao et à l'Ouest par la propriété DOSSOU K. Sylvain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39258 déposée le 17 - 01 - 2014, Mme ADJOVI Djowoassi Fadjo épouse DISSOU, profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Lomé Aflao Avenou Batomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 36 m, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 12 A et 11 A et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39259 déposée le 16 - 01 - 2014, M. ALASSANE Abdourazakou, profession : professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AHIAMBLE, au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39260 déposée le 20 - 01 - 2014, M. GAVI Yaovi, profession : mécanicien, demeurant au USA de passage à Lomé et domicilié au USA S/C M. GAVI cel. : 90 95 62 26, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 85 ca situé à Lomé Baguida, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par la rue de 16 m, au Sud par les lots 243 et 253, à l'Ouest par la rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39261 déposée le 20 -01 - 2014, M. ITIBLITSE Yao, profession : pompiste, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 90 ca situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord par la rue Améchéta Zonoussimé de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DZEMEKY et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39262 déposée le 20 - 01 - 2014, M. KPOTUFE Koffi Enyonam, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 64 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par la propriété de AKPLABI, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 64, à l'Ouest par le lot N° 61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39263 déposée le 20 - 01 - 2014, M. DOGBEVI Kodjo Sileté, profession : Superviseur de chantier, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers HOUNGBOAGBANA et à l'Ouest par une rue de 14 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39264 déposée le 20 - 01 - 2014, M. AMEVOR Kwami Melon De-Magnan, profession : retraité, demeurant à Lomé Tokoin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 91 ca situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m et 14 m, à l'Est et au Sud par la propriété ATTIMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39265 déposée le 20 - 01 - 2014, M. YADELE Tadjou, profession : conducteur, demeurant à Lomé Forever et domicilié à Lomé S/CAKOETE, M° DZOKA 90 04 26 34, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 80 ca situé à Tsévié Kpome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzogblakopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de la collectivité ZONWUI ALOU, à l'Ouest par les propriétés des collectivités ZONWUI, ALOU et DICK TOKO ANANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39266 déposée le 20 - 01 - 2014, M. YADELE Tadjou, profession : conducteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 04 a 69 ca situé à Tsévié Yobo Fati, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avelebe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHOLOU-MONDE et à l'Ouest par la collectivité BARA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39267 déposée le 20 - 01 - 2014, M. AJAVON Ayikoé Firmin, profession : imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 06 a 61 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de KPATE Adofoti et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WORLANYO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39268 déposée le 20 - 01 - 2014, M. AGBO Fiovi Modeste, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé Aflao Logoté Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKPATSAA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39269 déposée le 20 - 01 - 2014, M. AYITE-ZONOR Edem Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité GBONYRAKOU AFANTOUTSE et au Sud par une rue existante de 13 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39270 déposée le 20 - 01 - 2014, M. AYITE-ZONOR Edem Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 71 ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de FESSOU Messan, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de AKOUBIA Messanvi et à l'Ouest par la collectivité FESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39271 déposée le 21 - 01 - 2014, Mlle ODAH Kossiwa Agbalè, épouse MAKOU-GBOSSEKOU, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 1188 et 1189, 1180 et 1179 et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39272 déposée le 21 - 01 - 2014, M. YENDAME Adamou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 05 a 30 ca, situé à Tsévié Assome, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avéko et borné au Nord par la propriété de KAMPATIBE Sandjoa, au Sud par la propriété de MAWUENA Koffitchè et AZIADIPE Kossivi et à l'Ouest par la route Davié-Boga Kopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39273 déposée le 21 - 01 - 2014, M. et Dame Fidégnon Jean-Claude PADONOU, profession : ajusteur-fraiseur et couturière, demeurant aux Etats-Unis d'Amérique, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 97 ca, situé à Tsévié Adétikopé Agodéké, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AWOUDE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39274 déposée le 21 - 01 - 2014, M. FOFANA Sbabe, profession : chauffeur, demeurant à Munich en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 81 ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 1085, 1086 et 1082.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39275 déposée le 21 - 01 - 2014, M. AYANOU Edoh, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 95 ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par le lot N° 119 B, à l'Est par le lot N° 175 et à l'Ouest par les lots N° 173 et 178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39276 déposée le 22 - 01 - 2014, M. ETSI Agbékò, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 93 ca, situé à Lomé Afiao Batomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le boulevard du 30 Août, à l'Est par le lot N° 150, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39277 déposée le 22 - 01 - 2014, Mme NAMAN Arzouma, épouse YERIMA, profession : agent des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 44 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 10 et 12 m, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 92 et 90.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39278 déposée le 22 - 01 - 2014, M. EKOUE Maurice, profession : constructeur métallique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Baguida Dévégo Ataglio Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKLIKOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39279 déposée le 11 - 01 - 2014, M. KPESSOU Ahouanyègan Comlan, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 79 ca, situé à Lomé Afiao Lankouvi, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par les lots N°s 22 et 20, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots N°s 16 et 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39280 déposée le 22 - 01 - 2014, Mme ASSIGNON Akou Kafui, profession : agent des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 89 ca, situé à Lomé Afiao Lankouvi, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par les lots N°s 21 et 18

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39281 déposée le 22 - 01 - 2014, M. KATELEWENA Tossima, profession : administrateur civil, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 35 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATSIGAN et au Sud par la rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39282 déposée le 22 - 01 - 2014, M. BOKOVI Kwami, profession : ingénieur génie mécanique, demeurant à Ablogamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par les lots N°s 1 B et 2, à l'Est par une rue de 30 m, et à l'Ouest par une R.A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39283 déposée le 22 - 01 - 2014, M. MESSEKO Komivi Vinyo, profession : revendeur, demeurant à Sanguéra Kohé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca, situé à Lomé Sanguéra Kohé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de KPAMI, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADRAKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39284 déposée le 23 - 01 - 2014, M. AGORO Abdou-Kérime, profession : clerc de notaire, demeurant à Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 17 ca, situé à Légbassito, connu sous le nom de Ahankpoè et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité de TEKPAH, à l'Est par une rue de 30 m et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39285 déposée le 23 - 01 - 2014, M. SIAMEVI Komla, profession : médecin, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 02 ca, situé à Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 856, au Sud par les lots 852 et 853, à l'Est par le lot N° 865 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39286 déposée le 23 - 01 - 2014, M. LAWSON Laté Mawussi, profession : technicien, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 00 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJAADANSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39287 déposée le 23 - 01 - 2014, M. TRETOU Kokouvi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Aflao Wonyomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par la propriété de TRETOU Kokou, au Sud et à l'Est par les rues de 14 et 16 m, à l'Ouest par la propriété de AKOSSOU Daglohoun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39288 déposée le 23 - 01 - 2014, Mme AMOUZOU Monique Judith Ayawovi Eméfa, demeurant en Italie et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 51 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité GAGLI Ayivor et à l'Ouest par l'école primaire Laïque DELALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39289 déposée le 24 - 01 - 2014, M. W. Michel Adjéi Kokou MENSAH, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Zossimé, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par BIAM Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39290 déposée le 24 - 01 - 2014, M. Essodina BIDJAKARE, profession : agent de banque, demeurant à Lomé Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé et borné au Nord par une rue de 36 m (ancienne ligne de haute tension Lomé-Kpimé), au Sud par la propriété de SALAMI Nadjimou, à l'Est par SEWOVON Attigan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39291 déposée le 24 - 01- 2014, Mme MONSI Ayélévi, profession : commerçante, demeurant à Lomé Bè-Kpota et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 18 B, au Sud par le lot N° 17, à l'Est par la propriété des héritiers WUDJAGO et à l'Ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39292 déposée le 24 - 01- 2014, M. BATE Agbéko, profession : cadre de banque, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KEGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39293 déposée le 24 - 01- 2014, M. AHIALOHO Messa Kossi, profession : coordinateur, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 52 ca, situé à Lomé Afiao Soviépié et borné au Nord par le lot n° 426 A, au Sud par la rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 426 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39294 déposée le 24 - 01- 2014, M. NOULEKOU Komi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 72 ca, situé à Lomé Tokoin Abovey-Dogbéavou et borné au Nord par le lot n° 216, au Sud par le lot n°s 212 B, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par les lots n°s 213 et 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39295 déposée le 24 - 01- 2014, M. KOUBANEY Kossivi, profession : analyste financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aképe Vovui, et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AKITI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39296 déposée le 24 - 01- 2014, M. GADZIGBE Komla Mawubedzro Apédo et Mme Adjoa Mawuena Elreida AMEGRAN, épouse GADZIGBE, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Lomé Afiao Ségbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KLUTSE Koku Efaboè, au Sud par la propriété de AKAKPOVI Afi, et à l'Est par la rue de 14 m

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39297 déposée le 24 - 01- 2014, M. PAKA Kokou Balakibawi, profession : officier militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 18 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lanyrogbé et borné au Nord par une rue existante de 18 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété SASSOU B. Koffi et à l'Est par la propriété TAGBA Akpéli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39298 déposée le 27-01-2014, M. TCHABOUWE Mouhamed, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Agoènyivé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Lomé Agoènyivé lotissement gendarmerie, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 102, au Sud par le lot n° 1026, à l'Est par le lot n° 1025 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39299 déposée le 27 - 01- 2014, M. YOVODZIN Koffi Christophe, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Daliko Légbassito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de la collectivité YEVODZIN, au Sud par la propriété DOGLO Kossi, à l'Est par la propriété GBOGAN Mawuèna et à l'Ouest par la propriété DOGLO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39300 déposée le 27 - 01- 2014, M. YOVODZIN Koffi Christophe, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Daliko Légbassito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 25 a a 38 ca, situé à Tsévié, Mission Tové, préfecture du Zio et connu sous le nom de Noumaxi et borné au Nord par la collectivité TOUMENYO et AWLOVI, au Sud par la collectivité ADJAKLI KOKOUKPOE, à l'Ouest par les collectivités AKPAKA, SANVI Komlan, AGBOMADJI Edoh et AZIAVE AGBENYEGAN et à l'Est par les collectivités SANVI, WOAMENO Kossi, ADENYO Samuel Atsu, AVAGA Atsou et ANYIGON Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39301 déposée le 24 - 01- 2014, Mme AZIABOU Akossiwa Amedjro, profession : gérante de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 52 ca, situé à Kévé Noépé Aklompé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DOGBEFU, au Sud par les collectivités KOUDESSE et AZIAGBLE et à l'Est par la propriété NOSSI Koffitsè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39302 déposée le 27 - 01- 2014, M. MINDIGUILABE Yempabe, profession : fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Sanguéra Danlimé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 63 ca, situé à Lomé Sanguéra Danlimé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de KUGBLENUA, à l'Est par la propriété DOUBONG L. et à l'Ouest par la propriété MLAGANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39303 déposée le 24 -01-2014, M. KOUDOUZA Hodo-Abalo, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par le collectivité ANAGLO-FIO TENGUE et à l'Est par la rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39304 déposée le 24 -01-2014, Dame EBLI Notouzin, épouse MATREVI, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agodeké, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agodéka et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété GBOGLAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39305 déposée le 24 -01-2014, M. BAMORO Amadou Moussa, profession : directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Mango Sangbana, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue de 14 m, à l'Ouest par le lot n° 311 A, à l'Est par les lots n°s 311 C et 312 et au Sud par le lot n°s 315.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39306 déposée le 24 -01-2014, M. BADJABAÏSSI Meveyinoyou, profession : technico-commercial, demeurant et domicilié à Agoé Télessou Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Télessou et borné au Nord par la route Agoènyivé Vakpossito de 20 m, au Sud par la propriété de Kodjovi (TF 15300RT), à l'Est par la propriété BIAM Agbémezia et à l'Ouest par la propriété HELOU Nouwati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39307 déposée le 24 -01-2014, M. TCHALLA Tommadja, profession : inspecteur principal des impôts, demeurant et domicilié à Pya Lao Boyo Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 35 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou, et borné au Nord par la propriété TCHALLA Tommadja, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJOYI Kossi et à l'Est par une propriété non déterminée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39308 déposée le 24 -01-2014, M. TCHALLA Tommadja, profession : inspecteur principal des impôts, demeurant et domicilié à Pya Lao Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 74 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété AWESSO et la propriété HEMOU Kossi et à l'Ouest par la propriété HOUNGO Dossa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39309 déposée le 24 -01-2014, M. MALOU Akawilou, profession : consultant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 28 ca, situé à Tsévié Dálavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpolove et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété AGBAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39310 déposée le 24 -01-2014, Mme AWILI Pouwalnibè, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété AGBETIAFA et au Sud par la route de 28 m de Vakpossito Avédji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39311 déposée le 24 - 01 - 2014, M. d'ALMEIDA Joachim Michel, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Adidoadin Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aného Kpémé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djassemé et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété AMOENI EKLOU et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39312 déposée le 27 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biova, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou Djigbé et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de AGBOSSE Dialésségbo, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39313 déposée le 27 - 01 - 2014, Mme DZOKPE Ama Biova, profession : commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest, au Sud par la propriété AHIABA, à l'Est par la rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39314 déposée le 28 - 01 - 2014, M. GOZO A. GBATI K. Robert, profession : économiste, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kladzeme et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GOMADO, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39315 déposée le 28 - 01 - 2014, M. ATSOU Kwame Jacques, profession : retraité, demeurant et domicilié à Adidoadin Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité FITI, au Sud, à l'Ouest par la collectivité DEKPE et à l'Est par la collectivité DEKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39316 déposée le 28 - 01 - 2014, M. SOGBALE Ezoba, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest et à l'Est par la collectivité ASSRAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39317 déposée le 28 - 01 - 2014, M. SOGBALE Ezoba, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 12 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AGBEHADJI, au Sud par la collectivité AGBEHADJI et à l'Ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39318 déposée le 28 - 01 - 2014, M. SOGBALE Ezoba, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est par les héritiers de YAYA et à l'Ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39319 déposée le 28 - 01 - 2014, M. SOGBALE Ezoba, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 8 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, au Sud par la propriété ADROU Djido et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39320 déposée le 29 - 01 - 2014, Sœur KUATEWO Atsupui, profession : religieuse à l'Institut Notre-Dame de l'Eglise, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Lomé Adamavo, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 1511 A et 1512 A, au Sud par la rue de 12 m, à l'Est par le lot N° 1515 B et à l'Ouest par le lot N° 1513 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39321 déposée le 28 - 01 - 2014, M. DJIDONOU Noryomé Kokou, profession : consultant en marketing, demeurant et domicilié à Bè, Maison 507 Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 51 a 21 ca, situé à Tsévié, Bèlou-Kpeta, préfecture du Zio, connu sous le nom Anyixò et borné au Nord par la propriété de BARIGAN et la collectivité DAKU, au Sud par la collectivité DOUVON, à l'Est par la propriété AGBEDAM et à l'Ouest par la collectivité VINYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39322 déposée le 29 - 01 - 2014, M. MALAZA E. Kodjo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Adétikopé Kpokpomé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de GBAGA Kossi, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39323 déposée le 29 - 01 - 2014, M. DAOU Sodiya, profession : enseignant à la SNPT-Kpémé, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité KLOWOME, au Sud par la propriété DJAFALO Yeanile Georges et à l'Est par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39324 déposée le 29 - 01 - 2014, Mme ADZAKÉY Afi Amélie, profession : aide soignante, demeurant à 01000 Bourg en Bresse et domiciliée à 33, rue des Erables, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Sègbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité TOSSAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39325 déposée le 28 - 01 - 2014, M. KPETEME A. Komlanvi, profession : juriste, demeurant et domicilié à Avépozo Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 50 ca, situé à Aképé, Aképédo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo, et borné au Nord par la propriété de Attinakpe AGOUZE, au Sud par la propriété Attinakpé AGOUZE, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GALEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39326 déposée le 29 - 01 - 2014, M. DOSSEH Koffi, profession : consultant en gestion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 65 a 57 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agomé et borné au Nord par la propriété de la collectivité NOSSI, au Sud par les propriétés de ALABA Thumas, AGBODOVO Egue, la collectivité WONAME et AZIABLE Mawu, à l'Est par la propriété de la collectivité AYEDE et à l'Ouest par la propriété de WONAME Kenyessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39327 déposée le 29 - 01 - 2014, M. EWON Koku, profession : électricien bâtiment, demeurant à Sanguéra et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 55 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par les propriétés des collectivités AMANAKPO et AZIABU, au Sud par les propriétés des collectivités AMANAKPO et AHAMA, à l'Est par la propriété de la collectivité AZIABLI et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AMENAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39328 déposée le 30 - 01 - 2014, M^e NAGBANGOU Flindja, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wessomé Hetsiavi et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MIFADZI SEDRO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39329 déposée le 30 - 01 - 2014, M. ADZAKLI Yao Elom Kao, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 62 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AWALA Kokouvi, au Sud par la route Sanguéra- Zossimé de 28 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39330 déposée le 30 - 01 - 2014, M. POCANAM Yentchabré, profession : ingénieur agronome, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzove et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété de AFO ADJORE et à l'Ouest par la propriété AFO ADJORE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39331 déposée le 30 - 01 - 2014, M. KOUMAGNANOU Agba Kossi Koffi Amewuga, profession : employé de banque, demeurant à Tokoin-Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BOTOZAN et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39332 déposée le 29 - 01 - 2014, Institut Des Frères du Sacrée-Cœur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo, borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 20 m et une emprise de la voie ferrée Lomé-Aného de 25 m, à l'Est par les lots n° 26 et 27, à l'Ouest par les lots n° 19, 20 et 21.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39333 déposée le 30-01-2014, M. SANVI de TOVE Jean Lucien, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 94 ca, situé à Tsévié Kovié Ananissimé Numaxe, connu sous le nom de Numaxe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m et de 16 m, au Sud par la propriété de AWOUDI ANANI MAWULI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39334 déposée le 30-01-2014, M. SAVI de TOVE Jean Lucien, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 76 ca, situé à Tsévié Assomé, connu sous le nom de Agoboume et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NUKUNU, à l'Ouest par la propriété de Kouassi M. ATTOH MENSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39335 déposée le 30 - 01 - 2014, Dame DJALOGUE Sampo, profession : agent des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca 86, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au Nord par la propriété de AWOUDI, à l'Est par une rue non dénommée de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de d'ALMEIDA Roger.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39336 déposée le 30 - 01 - 2014, M. BANIAB Moyem, profession : comptable, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 04 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Séminaire et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 1 A, au Sud par le lot n° 2 et à l'Est par une rue non renommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39337 déposée le 31 - 01 - 2014, M. ZOUNON Yaovi Wonyui, profession : clerc de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ETSE - DAMAGNY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39338 déposée le 31 - 01 - 2014, M. KOUNETSRON Dzimado Koumavi, profession : délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé III et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NUMANYO Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39339 déposée le 31 - 01 - 2014, M. AFIO Agaréma, profession : ingénieur en génie mécanique, demeurant à Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Lomé Kélégougan, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la collectivité GBAGBAN et à l'Ouest par la collectivité GBAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39340 déposée le 31 - 01 - 2014, M. DARO Tchédre, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 70 ca, situé à Tsévié Tsikplonou Kondji et borné au Nord par la propriété de DJIVON, au Sud par la propriété de DJIVON, à l'Est par l'axe national n° 1 Lomé -Dapaong de 35 km et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39341 déposée le 31 - 01 - 2014, M. DARO Tchédre, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 97 ca, situé à Tsévié Tsikplonou Kondji et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJIVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39342 déposée le 31 - 01 - 2014, M. AHLOU Atatsawo Yawo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Noépé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 67 a 67 ca, situé à Kévé Noépé, connu sous le nom de Manyawoé et borné au Nord par la propriété de NOAMESSI Koffi, au Sud par la propriété de AMOUZOU KAGLAN, à l'Est par la collectivité AHLOU DOUTO et à l'Ouest par la collectivité de GAVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39343 déposée le 31 - 01 - 2014, M. NONGBLEVI Yaovi, profession : chauffeur, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1404, au Sud par le lot n° 1400, à l'Est une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1402.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39344, M. AGBANKOR Kókou Dotsè Pascal, profession : directeur de Société, demeurant à Adakpamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à Lomé Adidogomé et borné au Nord par la rue non dénommée de 16 m, au Sud par le TF 20056, à l'Est par le lot n° 543 et à l'Ouest par le TF 20056.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39345 déposée le 31 - 01 - 2014, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de Société, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 16 a 60 ca, situé à Kévé Noépé Azamalogo et borné au Nord par une rue 14 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et à l'Est par les propriétés de KOUMAKO et KWAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39346 déposée le 31 - 01 - 2014, M. ADEATOU Taïrou Alakunlé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 97 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n°157, au Sud par la rue non dénommée de 20 m et à l'Est par la rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 155.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39347 déposée le 31 - 01 - 2014, M. DJAITO Fofogan Antoine, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 44 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la propriété de KPEKOU Kossi Avou, au Sud par la propriété de WEMENE, à l'Est la propriété GBESSA Tovoh et à l'Ouest par la propriété GBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39348 déposée le 31 - 01 - 2014, M. DJAITO Fofogan Antoine, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 27 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, connu sous le nom de Abota et borné au Nord par la collectivité ABLA Djikougnan, au Sud par la propriété de la collectivité AMAH Sedoh, à l'Est par la propriété de SODOKPO Nouwatsi et à l'Ouest par la collectivité SAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39349 déposée le 31 - 01 - 2013, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de Société, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 30 ca, situé à Kévé Noépé Azamalogo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de KENNEKOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et à l'Ouest par la propriété de HAH Gabriel et AZIANVI Adjoa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39350 déposée le 31 - 01 - 2014, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de Société, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 02 ca, situé à Kévé Noépé Azamalogo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par les propriétés de KOUMAKO et KWAMI, au Sud par les propriétés de DOULONHO Amapetsè et ALOPODI Kodjo, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39351 déposée le 31 - 01 - 2014, Mme AGOU Nande, épouse DJERI, profession : commerçante, demeurant à Agoè Assiyéyè et domiciliée à Agoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 61 ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 57, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 55 et 56 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39352 déposée le 31 - 01 - 2014, M. VONDOLY - AKAGO Kodjo D., profession : commissaire divisionnaire de la police, demeurant à Soviébé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m, au Sud par une rue de 12 m et à l'Ouest par la collectivité DJAKA et AMOUZOUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39353 déposée le 31 - 01 - 2014, M. DIDANERA Toora, profession : directeur de société, demeurant à Vakpossito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZEVI Ayaovi et au Sud par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39354 déposée le 03 - 02 - 2014, M. TRÉTOU Kokouvi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 68 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité FUWADAN, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de AHETO Samuel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39355 déposée le 03 - 02 - 2013, M. AKUESON Eric Adoté D. et Dame AKUESON Carrole Anick, née AHADJI, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 76 ca et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GOUMEDZO, au Sud par la collectivité GOUMEDZO et à l'Est par la propriété de AGBEDANOU Anouvi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39356 déposée le 03 - 02 - 2014, M. AWA Yawo, profession : commissaire divisionnaire de police, demeurant à Soviébé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 77 ca, situé à Lomé Aflao Soviébé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les lots N°s 945 et 946, au Sud par les lots N°s 943 et 938 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39357 déposée le 03 - 02 - 2014, M. BADJARE Birename, profession : ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 67 ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AGBO DJAKPA, au Sud et à l'Est par les rues de 14 m et 28 m et à l'Ouest par la propriété de MABIAR Lari.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39358 déposée le 03 - 02 - 2014, Mme BARBOZA Karima, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AYIVON Kadévi Teguedzi et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39359 déposée le 03 - 02 - 2014, M. KONDI Nikabou, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 55 ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacaveli, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m, au Sud par le lot N° 155 et à l'Est par le lot N° 163 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39360 déposée le 03 - 02 - 2014, M. AKAKPO Kossé, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Lomé Atiégo (rives du Zio), préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiégo et borné au Nord par le lot 959 A, au Sud par le lot 959 C et la réserve administrative, à l'Est par la réserve administrative et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39361 déposée le 03 - 02 - 2014, M. SANTIEGOU Pakindame, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 66 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBEFIANOU, à l'Est par la propriété de la collectivité KOUDANOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39362 déposée le 03 - 02 - 2014, Mme TCHANILEY Tène Karimatou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 40 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODOVI Agbessi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39363 déposée le 03 - 02 - 2014, M. BANG'NA Wouro Akpo, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 25 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipéto et borné au Nord par la propriété de AKEY Gatoglo, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la collectivité AGBOMADJI Attisso et à l'Ouest par la collectivité AHIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39364 déposée le 03 - 02 - 2014, M. BANG'NA Wouro Akpo, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipéta et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GATIGLO A. Agou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39365 déposée le 04 - 02 - 2014, M. ADAISSO Kossi Hector Ayéna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 97 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 79, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 78 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39366 déposée le 04 - 02 - 2014, Mme AKPAGNONITE Dovie-Dodo, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoè-Télessou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 88 ca, situé à Mission Tové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par la propriété de DZAKA Kokouvi Wofa, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par une rue existante de 18 m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39367 déposée le 04 - 02 - 2014, M. SOSSA TOSSAVI Ayité, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot N° 856 A, à l'Est par une rue de 16 m et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39368 déposée le 04 - 02 - 2014, Dame FREITAS Afi, épouse TCHEDRE, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 58 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoé et borné au Nord par la route Sanguéra - Ségbé de 20 m, au Sud par la propriété d'AWUDZA Djigbonu, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés d'AZIANGLO Kossivi et Ayao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39369 déposée le 04 - 02 - 2014, M. CROQUEVIELLE René Hubert Joseph Marie et Mme AMELEDJISSO Adjowa Enyoname, profession : commerçant et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française et togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Agotsimé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 24 m et 14 m, à l'Est par des lots 15 et 23 et à l'Ouest par les lots 13 et 21.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39370 déposée le 04 - 02 - 2014, M. MEHOUNOU Jérémie, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé Zanvi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39371 déposée le 04 - 02 - 2014, M. ADAISSO Kossi Hector Ayéna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 90 ca, situé à Lomé Agoonyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots 285bis et 283 et 284bis et 287, à l'Est par le lot 285bis/286 et à l'Ouest par le lot 284bis/287.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39372 déposée le 04 - 02 - 2014, M. LOTSI Kossi Essénam, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 73 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokœ Gbomamæ et borné au Nord par la propriété de AGBODRA, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GUELI Missékondé et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39373 déposée le 04 - 02 - 2014, M. AMENYIDO Yawo Dzido Nyuiako, profession : chauffeur de camion de sable, demeurant à Lomé Tokoin Trésor et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokœ et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ETSE DAMAGNY et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39374 déposée le 04 - 02 - 2014, Mme AKOU Mani Dopé Elom, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 26 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par les propriétés de AGOUDAN et SEXOVON Agoudavi, au Sud par les propriétés de HOUSSOUNKPE Kokou et Agbodjishi GOZO, à l'est par les propriétés de SEXONON Sodji et Midodji Adido et à l'Ouest par KPONSSOU Kodjolé et SEXOVON Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39375 déposée le 05-02-2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord, par la rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EZION.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39376 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjékpôé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBONGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39377 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 83 a 91 ca, situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Trélékpuimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39378 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SOEDJÉ Kokou Messanh A. profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié-Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de VIDZRAKOU, au Sud par la rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39379 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoui et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété de DOVON et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39380 déposée le 05 - 02 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de MONKPOH, au Sud par la propriété de LELOUA et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39381 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 98 ca, situé à Tsévié-Davié, connu sous le nom de Trelekpuimé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39382 déposée le 05 - 02 - 2014, M. MATCHA Yao Afeigninolou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Danliko, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TAGA, et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39383 déposée le 05 - 02 - 2014, M. MEDETOGNON BENISSAN Datèvi Hervé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 58 a 12 ca, situé à Kévé Wonougba, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpétowui et borné au Nord par la propriété de AZIABOU, au Sud par la collectivité ADZOLA, à l'Est par la propriété de ASSAGBA Attiogbé et la collectivité ADZOLA et à l'Ouest par la propriété de HOUNAKE Dakpliko Zinsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39384 déposée le 05 - 02 - 2014, M. MEDETOGNON BENISSAN Etè Akpè Narcisse, profession : chauffeur, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 45 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djové et borné au Nord par la propriété de AKAKPO Kodégou, au Sud par la route Dalavé-Kpomé, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39385 déposée le 05 - 02 - 2014, M. MEDETOGNON BENISSAN Datèvi Hervé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Agbata Lanzo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 58 ca, situé à Aného Agbata-Lanzo, préfecture des Lacs et borné au Nord par une intersection de deux rues, au Sud par la propriété de LANZO AMOUZOU Kokou, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39386 déposée le 05 - 02 - 2014, Mme ASSOGBAVI Sédoami Dianatou, profession : commerçante, demeurant à Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUMONDJI Ayité.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39387 déposée le 05 - 02 - 2014, M. MARADI Dan Mérogo Salé, profession : président d'ONG, demeurant à Lomé avenue des Hydrocarbures et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et à l'Est par la collectivité DOGBEDA KPONTAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39388, déposée le 05 - 02 - 2014 M. MARADI Dan-Mérogo Salé, profession : président d'ONG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité DOGBEDA Kpontavi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39389 déposée le 05 - 02 - 2014, M. NATCHABA Fambaré Ouattara, profession : professeur d'université, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à Lomé Kélégougan Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DANKPO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39390 déposée le 05 - 02 - 14, Mme TCHETCHEBLEKO Ahoéfa Afiwovi, profession : tresseuse, demeurant à Lomé Aflao Soviépe et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 62 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par les lots N° 789A et 789B, au Sud et à l'Est par les rues de 21 m et 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39391 déposée le 05 - 02 - 2014, M. BYLL Komlan, profession : délégué médical, demeurant à Lomé Aguiarkomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 07 a 61 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Akpédo et borné au Nord par ADJESSI Kossi, au Sud par les propriétés de AKPABLA Dido et BEDJRA Atidjéhoun, à l'Est par la propriété de FIOBO et à l'Ouest par la forêt sacrée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39392 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SEGLA Vignon Kelly, profession : agent consulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par BADAGBON Klekpo, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADZAGLO K. Akpesse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39393 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SEGLA Vignon Kelly, profession : agent consulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBEHONOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39394 déposée le 06 - 01 - 2014, M. FOFANA Abdoul Razak, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 62 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiégo et borné au Nord par le lot n° 1086, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 1089 et à l'Ouest par les lots N° 1084 et N° 1085.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39395 déposée le 06 - 01 - 2014, Mme DERMANI Andétou, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoè-Nyivé et borné au Nord par la rue de 14 m, au Sud par le lot n° 490, à l'Est par le lot n° 491 et à l'Ouest par le lot n° 487.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39396 déposée le 06 - 02 - 2014, M. MANABA Boussaga, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité AGOUTO et à l'Ouest par la rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39397 déposée le 06 - 02 - 2014, M. KATAKITI Koffi Francis, profession : cadre maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Apédokoè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers DJIMADO Kowou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39398 déposée le 06 - 02 - 2014, M. APEDOH Mawuli, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 71 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Apédokoè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers DJIMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39399 déposée le 06 - 02 - 2014, M. ANITEOU Tchilabalo, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HEDEDJI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39400 déposée le 05 - 02 - 2014, M. DOMINGO Mikidarou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 75 ca, situé à Aného Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété KITEGI Metsiya, au Sud par la route nationale n°2 Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39401 déposée le 05 - 02 - 2014, M. SEGI A Vignon Kelly, profession : agent consulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété des héritiers KOUdakPO, au Sud et à l'Est par les rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39402 déposée le 07 - 02 - 2014, M. MOUHARI-TOURE, profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39403 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou, profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borné au Nord, au Sud par la propriété VIDRAKOU, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39404 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 19 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 m et 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39405 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de ApeSSito et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété AHATO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39406 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avenyake et borné au Nord, à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m, au Sud par la propriété CLANKO FIOTOWOSSO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39407 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dalavé-Tamé et borné au Nord par la propriété KAKPOVI, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et à l'Est par la collectivité ADETOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39408 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 99 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tékpô et borné au Nord par la propriété GBONGLI et une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété GBONGLI, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39409 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de TOVOU et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADETOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39410 déposée le 07 - 02 - 2014, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 96 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Trélé Kpuimé et borné au Nord, au Sud, à l'Est respectivement par des rues de 16, 14 et 20 m et à l'Ouest par la collectivité EVLUI Amégbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39411 déposée le 06 - 02 - 2014, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie électrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 75 a 23 ca, situé à Tsévié Vavatsi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Saramé et borné au Nord par la propriété de LABAN, au Sud par la propriété de KPONOUGLO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NODJO A. Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39412 déposée le 06 - 02 - 2014, M. KOUMADJO Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 15 a 87 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Atsanvédo et borné au Nord par la propriété de DJADJA Avonyo Kokou, au Sud, à l'Ouest par la collectivité SIAGADA Gayissa et à l'Est par les collectivités GBOWIA Yao Vovo et AZIAKONOU Maman.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39413 déposée le 06 - 02 - 2014, M. KOUMADJO Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 37 ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 20 m, au Sud par la collectivité AZIABLE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39414 déposée le 06 - 02 - 2014, M. KOUMADJO Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64 a 81 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Awanvi et borné au Nord par la propriété ETSINYO Kossi, au Sud par les propriétés de DJINEKOU Sika et KPOYAVA, à l'Est par la propriété de ATSOU GBODOGO et à l'ouest par la collectivité BLEWOUSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.